

Argumentaire Conseil d'administration CDS Ariège

Enquête publique RNNS 09

Le Comité départemental de l'Ariège (CDS09) suit le projet de RNNS depuis ses débuts. Il a été force de propositions auprès des porteurs du projet à de nombreuses reprises. L'entité **SKAB** (Spéléo-Karsto-Archéo-Bio) représentant des scientifiques reconnus et spéléologues locaux connaissant bien le milieu souterrain ariégeois sont intervenus et ont publié de nombreuses recommandations pour ce projet. Les recommandations du SKAB ont permis dans un premier temps de réduire et d'améliorer un peu la cohérence de la liste des cavités proposées. Le projet SKAB proposait de fédérer les compétences locales liées aux différentes caractéristiques écosystémiques du milieu souterrain ariégeois. Ces recommandations ont permis d'agréger au projet certaines grandes cavités touristiques d'Ariège, et demandaient que soient considérées en premier lieu les menaces reposant sur certaines cavités, pour lesquelles une protection forte était requise, tout en maintenant l'accès aux sites pour lesquels aucune menace n'était identifiée. Cet argument n'a pas été retenu, et le seul site pour lequel une menace forte était identifiée en raison d'espèces uniques au monde a été retiré "pour raisons économiques" (réouverture potentielle de la mine d'Anglade). Pour remplacer le retrait de ce site, deux cavités ont été ajoutées. Cet ajout ne compense en rien le retrait d'Anglade, car les deux sites ajoutés (L'Estelas et Payssa) ne sont absolument pas menacés, et les espèces présentes sur les deux nouveaux sites ajoutés sont différentes et en rien uniques. Concernant la biodiversité souterraine (c'est à dire les espèces effectuant tout leur cycle vital sous terre, qui sont toutes des Invertébrés), affichée comme élément clé du projet, de nombreux membres du collectif SKAB, ainsi que des biospéléologues actifs sur le département, ont souligné le déficit de connaissance pour l'essentiel des cavités ariégeoises.

D'autre part, on remarque l'inutilité de mise en réserve de très nombreux sites ciblés, au regard de l'absence de menaces pesant sur les espèces et des difficultés ou impossibilité de pouvoir accéder aux sites après la mise en réserve, dont les exemples fleurissent avec la multiplication des mesures de conservation fortes dans d'autres sites français, et dans les Pyrénées notamment.

Il a donc été indiqué que la Réserve serait une plateforme qui, tout en fédérant les acteurs du milieu souterrain, aurait vocation à faciliter les recherches sur ce milieu. Malheureusement, cet argumentaire séduisant n'a pas été suivi d'effets, puisque le projet de décret tel que rédigé entraîne de facto une série d'interdictions non justifiées qui auront pour effet de restreindre les accès aux sites sans bénéfice conservatoire. Aucune réponse ne nous a été apportée concernant les éléments de blocage les plus saillants :

Pour chaque cavité ciblée, le périmètre considéré entraîne la mise en réserve de très nombreuses autres grottes (plus de 70 cavités). Le CDS09 a demandé que soit stipulé dans le projet de décret que l'accès aux cavités non ciblées du projet mais présentes sur le périmètre de la réserve ne soit pas limité. Nous n'avons pas eu de réponse sur ce point.

Un exemple de note adressée aux porteurs du projet pour laquelle aucune discussion n'a pu avoir lieu :

SKAB — Groupe de scientifiques SpéléoKarstoArchéoBio

Contact : skab09@protonmail.com

Note sur le projet de Réserve Naturelle Nationale Souterraine en Ariège — 3 décembre 2022

Le Skab a été force de propositions concernant cette réserve et beaucoup ont été reprises dans l'actuel projet. Cependant, il subsiste des problèmes de fond essentiels liés au choix de quelques sites sélectionnés pour la réserve. Ils sont résumés dans le texte ci-dessous.

Cavités d'Anglade :

Les grottes d'Anglade, écartées du projet, sont des cavités d'intérêt majeur pour la biodiversité de l'Ariège, abritant des espèces uniques et les seules qui soient réellement menacées dans le département. Pour l'heure, et bien qu'encore mal connues, ces cavités abritent quatre espèces de coléoptères micro endémiques, sans compter la très riche faune du sol qui s'y trouve. Le secteur d'Anglade est référencé à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique pour la mine de scheelite (MPY 1449) et pour les morphologies remarquables du cirque glaciaire d'Anglade (MPY 1631).

Lors du dépôt du projet, il y a eu confusion entre la mine, le projet minier et les cavités d'origine karstique. Une simple observation des cartes géologiques et des dernières études réalisées dans le cadre du nouveau projet montre que la localisation de ces cavités et les zones d'exploitation minières ne sont pas superposées et que mise en réserve des cavités d'Anglade et exploitation minière pourraient fonctionner ensemble.

Compte tenu du fait que leur non-intégration au projet de réserve est argumentée par la possibilité d'une exploitation minière et que cet argument n'est pas recevable, compte tenu de leurs biodiversités exceptionnelles, nous demandons la réintégration de ces cavités au projet de réserve.

Grottes de Siech et de Vicdessos :

Sont mis en avant l'intérêt pédagogique de ces cavités et la présence de calotritons.

La littérature scientifique indique :

*Sans appel, que la cavité la plus favorable — et de très loin — que ce soit du point de vue scientifique ou pédagogique est la grotte de Labouiche — déjà associée à la réserve.

*Que les populations de calotritons à Siech et Vicdessos ne sont pas limitées aux cavités.

À Vicdessos, à chaque crue, elles sont renouvelées par des individus provenant des ruisseaux qui s'y perdent.

La grotte de Labouiche remplit donc les objectifs visés de manière quasi parfaite. Les grottes de Siech et Vicdessos sont essentielles au développement de l'économie et de l'image touristique ariégeoise fondées sur les « sports-nature », et complémentaires aux activités que développera la Réserve. En outre, elles ne représentent en rien un patrimoine biologique particulier ou représentatif, ce sont des cavités à faible biodiversité.

Par ailleurs, les grottes de Siech et Vicdessos sont constituées de galeries longues et complexes, sous un parcellaire cadastral fragmenté. Pour géolocaliser ces galeries, ainsi que le demande le CNPN, il faudrait lever des topographies de haute résolution avec des moyens actuels, ce qui retarderait beaucoup le projet de réserve d'autant que de nombreux passages réclament une certaine technicité. Compte tenu des moyens topographiques actuels, si ce n'était pas réalisé, le classement des parcelles au-dessus de ces grottes ne serait pas suffisamment précis et ne tiendrait pas devant le Tribunal Administratif.

Nous demandons donc le retrait du projet de ces deux cavités qui ne sont nullement représentatives ou exemplaires du patrimoine souterrain.

Grotte de l'Estelas :

D'un point de vue paléontologique, le sol de cette grotte a été entièrement bouleversé depuis plus de 100 ans par les collecteurs de restes d'ours des cavernes, les chercheurs de fossiles, etc.

En ce qui concerne la faune des arthropodes, il n'y existe aucune espèce particulière et toutes se retrouvent dans la multitude des cavités du massif de l'Estelas — Arbas. Cette faune est une des mieux connues des Pyrénées, car c'est une grotte visitée de longue date. De ce fait, son intérêt scientifique en termes de découvertes biologiques à attendre est très réduit. Une partie significative de cette faune est même plus abondante en surface, dans le sol des forêts du massif. Certaines cavités ou sites du projet de réserve (Aubert, le Baget, par exemple) sont autant ou plus riches en espèces que L'Estelas et plusieurs d'entre elles sont assurément

beaucoup plus intéressantes biologiquement parlant. Par ailleurs, une comparaison Goueil di Her — l'Estelas récemment publiée, démontre que le Goueil est hautement plus riche que l'Estelas. Si la grotte de l'Estelas est maintenue en tant que vitrine de la réserve, nous aurons donc à proximité — mais hors réserve — une cavité plus riche en biodiversité, ce qui ne constituerait pas une image positive pour la réserve.

La mise en réserve de L'Estelas et de Payssa était censée compenser en termes de biodiversité le retrait de celle d'Anglade, ce qu'elles ne font en rien, car les espèces de ces cavités sont différentes. Nous demandons donc le retrait d'au moins la grotte de L'Estelas du projet de réserve.

L'ajout de la petite grotte de Payssa n'apporte rien au projet en terme patrimonial, elle avait donc de ce fait été retirée du projet. Elle a été rajoutée sans justification à la suite du retrait de la cavité d'Anglade.

Le SKAB pourra fournir sur demande des informations plus détaillées relatives au résumé ci-dessus et répondre à d'éventuelles questions.

La Fédération Française de Spéléologie désireuse de participer à ce projet de réserve s'est rapprochée du CDS09. Sa commission environnement a pris le relais avec les porteurs du projet pour trouver un consensus de participation, notamment en termes de cogestion.

Le CDS09 qui s'était retiré de toute implication avec les porteurs du projet, a décidé d'interroger sa base.

Un vote a été effectué en mars 2025 par les spéléologues pratiquants en Ariège, amateurs, explorateurs et professionnels.

80% des spéléo licenciés qui se sont prononcés souhaitent avant d'émettre un avis favorable qu'un certain nombre de garanties, notamment pour la liberté de pratique sur certains sites (grottes de Vicdessos et Siech, qui sont très utilisés pour des initiations notamment) soient assurées. Enfin, sur chaque parcelle cadastrale se trouvent beaucoup d'autres cavités (plus de 70, décompte provisoire), dont l'accès sera de facto restreint. Des garanties pour éviter ce dommage collatéral, ainsi que des précisions sur les modalités de gestion sont demandées.

Proposition :

Le CDS09 désireux de sortir de l'impasse sur ce projet de RNNS est prêt à rejoindre la démarche initiée par la FFS concernant une cogestion bipartite FFS-PNR sous réserve de garantir et de contractualiser certains éléments.

La question soumise au vote :

« Prononcez-vous POUR ou CONTRE la proposition que le CDS 09 participe avec la FFS à la cogestion de la réserve moyennant la prise en compte de ses quelques demandes évoquées dans les documents de vote ? »

- Une cogestion RNN à 50% FFS et 50% PNR.
- Une analyse-corrections du parcellaire en collaboration avec la DREAL pour trouver un consensus. Ajouter dans le décret phrase du type : « ***L'accès aux cavités non listées présentes sur le territoire de la réserve ne sera pas réglementé*** ».
- Des corrections mineures à inclure sur le décret qui concernent un accès sans condition à Siech et Vicdessos, ainsi qu'un accès identique aux professionnels déjà établis pour les nouveaux professionnels.

Le résultat du vote : 80% pour une cogestion avec la FFS sous réserve de la validation de points demandés.

Le résultat de ce vote a été transmis aux autorités en charge du projet.

Suite à ce vote, nous n'avons eu aucun retour de la part des porteurs de projet. **Cette position exprimée par vote reste aujourd'hui celle du CDS09.** Rappelons que le CNPN avait indiqué que les spéléos devaient être intégrés au projet de réserve. L'absence même de la moindre discussion sur ces points ne nous a pas permis d'être intégrés au projet.

A ce jour, le CDS Ariège, expert du monde souterrain et agréé au titre de la Protection de l'Environnement, investi dans la gestion et la protection de nombreux sites souterrains d'Ariège, membre du comité de suivi de nombreux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes, investi dans les comités techniques des commissions scientifique et environnement nationales, les actions de Spéléo secours, et porteur de très nombreuses actions envers les publics non spéléos, particuliers comme scolaires porte **un avis défavorable** sur cette réserve en l'état, reflétant ainsi le vote des spéléos, car aucune des garanties demandées n'a été acceptée par les porteurs du projet.

CA CDS09

Le 01/10/2025

